

FILIERE ANACARDE AU MALI (NOIX DE CAJOU)



La filière anacarde est une filière porteuse au Mali. Elle offre des opportunités d'emplois à de nombreuses personnes au Mali. Plusieurs familles obtiennent des revenus à partir des ventes de noix brutes de cajou. On compte plus de 160 000 personnes employées par la filière anacarde au Mali. Les principaux acteurs sont les collecteurs, les intermédiaires locaux et les exportateurs.

I. CARACTERISTIQUES DE L'ANACARDE

L'anacardier est un arbre qui produit un fruit à double usage. La pomme fraîche de l'anacarde et l'amande provenant des noix de cajou sont destinées à la consommation humaine. La coque de noix de cajou sert également de matière première à la production d'énergie utilisée dans l'industrie aéronautique. Au Mali, la filière anacarde est cruciale pour la croissance économique du pays et pour la réduction de la pauvreté en raison de la demande très importante sur les marchés internationaux. Le Mali occupe le cinquième rang des pays producteurs d'anacarde dans le monde après l'Inde, la Côte d'Ivoire, le Vietnam et la Guinée Bissau. La filière anacarde est considérée comme celle ayant un fort potentiel de développement au Mali au regard des vastes superficies cultivables et les conditions climatiques favorables existant pour sa culture.

a) Potentiel de production

Au Mali, la superficie de production d'anacarde est estimée à 116 000 ha. La production nationale de noix de cajou a été de 35 175 tonnes en 2016 contre 96 930 tonnes en 2013. Le potentiel de production est estimé à 200 000 tonnes.

b) Répartition des zones de production

Au Mali, l'arboriculture de l'anacardier, concerne essentiellement quatre régions : la région de Sikasso (Bougouni, Kadiolo, Kolondièba, Koutiala, Yanfolila, Yorosso), la région de Koulikoro (diola, Kati), la région de Kayes (Kita, kénéiba) et la région de Ségou.

c) Période de récolte

La saison débute avec la floraison en novembre et décembre de chaque année. La récolte débute entre fin février et début mars de la nouvelle année pour se terminer vers juillet dès lors que commence la saison des pluies.

II. ORGANISATION DE LA FILIERE ANACARDE AU MALI

Les intervenants sont regroupés en fédérations, en associations et en coopératives au sein desquelles on retrouve des producteurs, des transformateurs, des acheteurs et des exportateurs.

Les producteurs, les acheteurs et les exportateurs, constituent cette famille regroupée en coopératives ou en associations. Quant aux transformateurs, ils sont regroupés au sein d'une fédération.

III. COMMERCIALISATION

Environ 53 954 tonnes d'amande de cajou sont commercialisées avec 20 à 35% de noix brutes exportées.

Les acheteurs Ivoiriens et Burkinabès, s'approvisionnent sur les marchés locaux du Mali à partir de la région frontalière (Sikasso) pour ensuite réexporter sous le label de leur pays.

Les marchés d'exportation de noix brutes de cajou sont le Vietnam, l'Inde, la Chine tandis que les pommes fraîches d'anacarde et les amandes de cajou transformé sont exportées vers les marchés du Moyen Orient, de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique.

a) Concurrence

Dans le cadre du commerce international, le Mali fait face à la concurrence des pays producteurs tels que la Côte d'ivoire, la Guinée Bissau, le Mozambique, le Burkina Faso, l'Inde, le Vietnam et la Chine. Certaines de ces pays offrent des subventions à la filière qui leur permet d'avoir des avantages compétitifs sur le marché international.

IV. APPUI A LA FILIERE ANACARDE AU MALI

Il existe des projets et des programmes qui soutiennent le développement de la filière anacarde au Mali dont le programme d'Appui à la Filière Anacarde au Mali (PAFAM) qui a remplacé le Projet de Commercialisation et de Transformation de l'Anacarde dans la Région de Sikasso (CTARS) pour un financement de 14 millions d'euros cofinancé par l'Union européenne et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). Ce projet accompagnera les acteurs de la filière pour renforcer leurs capacités et le Mali sera reconnu au niveau national et international comme producteur d'anacarde de qualité avec le label Mali, toute chose qui pourra inciter les investisseurs à s'intéresser à la transformation et à la commercialisation des noix de cajou. Le Programme Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA) financé par la Banque Mondiale, apporte également son appui au développement de la filière de l'anacarde au Mali.

V. PRINCIPAUX PROBLEMES DE LA FILIERE ANACARDE AU MALI

- Inorganisation de la commercialisation due à l'absence de cadre réglementaire (présence sur le marché malien des acheteurs du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry et du Sénégal qui réexporte sous leur label);
- faible organisation des acteurs de la filière ;
- faible appui de l'Etat.

VI. DEFIS

- développer la production nationale avec le soutien de l'Etat et des partenaires au développement ;
- organiser les acteurs à tous les niveaux ;
- accroître les investissements dans la filière ;
- valoriser les noix brutes pour créer de la valeur ajoutée à l'exportation ;
- améliorer l'accès à l'information sur le secteur.